

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation : 20 novembre 2023

Affiché le : **18 DEC. 2023**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU (arrivé à 20h40), Jean-Yves LANNEAU, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Aurélie PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie GIRARD (pouvoir à Jean-Yves LANNEAU), Alain MOUILLOT (pouvoir à Sylvie TISSERAND), Vanessa BERTIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie BADIN

○ **Approbation du procès-verbal du 12/10/2023**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 53/2023** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Rénovation BBC maison rue du Monument – Demande de subvention DETR

Exposé : Considérant la nécessité de rénover cette maison et d'inscrire ce projet dans le cadre de la rénovation énergétique afin de rendre ce bâtiment en basse consommation. M. le Maire présente les devis transmis par les entreprises à M. GUDELOT notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 97 172.24 €. Nous sollicitons donc une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2024.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord pour solliciter cette subvention.

○ **Délibération au dossier n° 54/2023** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Rénovation BBC maison rue du Monument – Demande de subvention Fonds Verts

Exposé : Le même exposé est fait par M. le Maire pour solliciter une subvention au titre du fonds vert auprès du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour solliciter cette subvention.

○ **Délibération au dossier n° 55/2023** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Rénovation BBC maison rue du Monument – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura

Exposé : Le même exposé est fait par M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Département mission habitat.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour solliciter cette subvention.

○ **Délibération au dossier n° 56/2023** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Chemin piétons route de Nilly – Demande de subvention DETR

Exposé : Vu l'étude réalisée par le service d'ECLA pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier au centre du village dans le cadre de la sécurité des usagers. Ce cheminement étant prévu route de

Nilly et rue du Moulin afin de relier les cheminements existants rue du Carouge, rue des Ecoles et Voie Verte. M. le Maire présente les devis transmis par ECLA dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'œuvre sur ce projet. Le Coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 67 702.15 € y compris la signalisation.

Considérant l'appel à projets 2024 du Préfet du Jura, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR catégorie sécurité cheminement doux.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour solliciter cette subvention.

○ Délibération au dossier n° 57/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Chemin piétons route de Nilly, rue du Moulin – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura

Exposé : Le même exposé est fait par M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre des amendes de police.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour solliciter cette subvention.

○ Délibération au dossier n° 58/2023 : Rapporteur M. Mario GANDELIN

Objet : ALSH – Modifications du règlement intérieur et tarifs repas périscolaire

Exposé : En cas d'absence d'un enfant, les familles ne peuvent pas annuler les repas commandés pour les 72h à venir et les repas commandés auprès du SICOPAL sont facturés à la collectivité. Il est proposé de modifier l'article 4 ainsi :

Tout repas commandé et ne pouvant pas être annulé dans le délai de 72 h sera facturé au coût du repas uniquement (livraison comprise). S'il n'est pas annulé dans le délai prévu il ne pourra pas être emporté pour des raisons sanitaires.

Débat : M. GANDELIN précise que seul le prix de revient du repas sera facturé sans inclure les temps de garde.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur et fixe le prix du repas non pris à 4.27 € livraison comprise.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
RONGET / LEONE	ROUTHIER / MOREAU	170 Impasse des Charmilles

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
DP	MICHAUD Jean-Pierre	Remplacement des tuiles existantes
DP	LAZZARONI Michel	Réfection toiture
DP	PERNIN Hugo	Réfection toiture
DP	PERRIN Jenky	Porte sectionnelle + portail
DP	BOYER Christine	Mur de clôture

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- 5^{ème} tranche éclairage public terminée. La totalité du programme est réalisée et ainsi le village et les hameaux bénéficieront d'un éclairage led. Il reste à ce jour quelques cas particuliers (lampe avec forfait entre autres) qui seront réglés en 2024. Les zones et la RN 678 seront traitées respectivement par ECLA et le Département. Quelques réglages signalés lors de la réception des travaux sont en cours.
- DECI : les conventions avec les entreprises seront passées dès qu'elles seront réceptionnées par le SDIS.
- Feux de Nilly : deux boîtiers seront mis en place pour une alimentation directe non plus par batterie et seront remis en service semaine 49.
- Révision PLU : Le passage de la zone « Champ du Chêne » 2AU en 1AU ne se fera pas. Les services de la DDT nous informe qu'au départ de cette opération la mise en route de cette modification devrait se faire avant la fin des 9 ans de l'approbation du PLU. Or il s'avère que cette opération devait être terminée dans les 9 ans de l'approbation ce qui n'est pas le cas.
- PLUi : 1^{ère} réunion pour les élus le 04/12/2023
- ECLA : suite à une réunion sur le développement économique des zones, M. le Maire fait le point sur les demandes en cours et les prévisions d'installation.
- Loi sur les énergies renouvelables : avec cette nouvelle loi le Conseil municipal doit définir des zones où on peut prévoir des énergies renouvelables (zones, bâtiments, entreprises)
- Bilan mini séjour ALSH : M. GAY présente le bilan du mini séjour 2023 à Baume les Messieurs. Coût 1 802.00 €, à charge pour la commune 1 158.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire,
Anne-Marie BADIN



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

